

Délibération du 16 Février 2024

délibération **N°2024-08 C**

objet **Présentation des objectifs environnementaux et énergétiques 2024 pour l'UVETD**

- Date de convocation : le 09 février 2024
- Date de publication : le 23 février 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 09 février 2024 s'est réuni le 16 février 2024 à 14 h 00 salle de réunion du service des eaux de Grand Chambéry, 298 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 23, Nombre de votants : 24

- Etaient présents : 23

| Collectivité représentée | NOM Prénom |
|---|-------------------------|
| Communauté d'Agglomération Arlysère | RAUCAZ Christian |
| | VIGUET-CARRIN Françoise |
| Communauté d'Agglomération Grand Chambéry | BENEVISE Marie |
| | BOIX-NEVEU Arthur |
| | Florence BOURGEOIS |
| | GRILLAUD Laurent |
| Communauté d'Agglomération Grand Lac | BARBIER Marie-Claire |
| | DRIVET Jean-Marc |
| | GRANGE Yves |
| | GUIGUE Thibaut |
| Communauté de Communes Cœur de Chartreuse | CARDE Daniel |
| | BLANQUET Denis |
| Communauté de Communes de Cœur de Savoie | VAN STRAATEN Nicolas |
| Communauté de Communes Haute Tarentaise | FRAISSARD Jean-Claude |
| Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette | FAUGE Alexandre |
| Communauté de Communes des Versants d'Aime | HANRARD Bernard |
| | VIBERT Christian |
| Communauté de Communes de Yenne | BOIRON Laurence |
| Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) | CECILLE Joël |
| | CHEMIN François |
| | PERRIER Jean-Claude |
| | SIMON Christian |
| | VARESANO José |

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 1

ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

Délégués excusés : 7

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; DAL BIANCO Serge ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; GIRARD Marc ; DANIS Georges ; ROUGEAUX Jean-Pierre

Délégués absents : 8

THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; BRUNIER Thierry ; RUFFIER-LANCHE René ; LAURENT Philippe

Délibération du 16 février 2024

délibération **N°2024-08 C**

objet **Présentation des objectifs environnementaux et énergétiques 2024 pour l'UVETD**

Madame Marie BENEVEISE, Présidente, informe les membres du Comité Syndical des objectifs environnementaux et énergétiques pour l'année 2024 dans le cadre des certifications ISO 14 001 et ISO 50 001.

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14 001 depuis décembre 2010 et ISO 50 001 depuis décembre 2015. Les certifications ont été renouvelées en novembre 2022 pour une durée de trois années, soit jusqu'en novembre 2025.

Les principaux enjeux de ces certifications sont :

- L'amélioration continue des performances énergétiques et environnementales,
- Le respect des obligations de conformité réglementaire,
- L'implication de l'ensemble des agents,
- Le dégrèvement de la TGAP,
- L'optimisation du process et des flux.

L'engagement de Savoie Déchets dans ces démarches est décrit dans sa politique environnementale et énergétique commune à Savoie Déchets pour la période 2023-2026 qui a été approuvée le 13 octobre 2023. Cet engagement se traduit par la définition d'objectifs annuels afin de garantir l'amélioration continue en terme de performance environnementale et énergétique de l'UVETD.

Pour l'année 2024, les objectifs proposés sont les suivants :

- Optimisation de la consommation d'eau de ville de l'UVETD

Objectif : Réduction de la consommation d'eau dans le process de l'UVETD : En 2024, la consommation d'eau ne devra pas dépasser 45 000m³.

Les actions programmées en 2024 sont les suivantes :

- Recherche des entrées d'air sur le groupe de mise sous vide B
- Réalisation du projet de recyclage de nos effluents pour le refroidissement des fumées
- Etude pour l'utilisation d'eau ultra-filtrée en provenance de l'UDEP pour le refroidissement des fumées
- Suivi de la cartographie des vannes vapeur
- Fiabilisation du suivi des niveaux d'eau au niveau des extracteurs

- Augmentation de la production de vapeur et d'électricité

Objectif : Optimisation de la valorisation énergétique

Les actions programmées en 2024 sont les suivantes :

- Optimisation du fonctionnement de la turbine et des échangeurs d'eau surchauffée
- Mise en place des éco-finisseurs (dans le cadre du projet DENOX)
- Etude pour la mise en place d'un réchauffeur d'air primaire sur la L3

- Maitrise des rejets atmosphériques

Objectif : Maitrise des rejets atmosphériques dans le cadre de la démarche d'amélioration continue

Les actions programmées en 2024 sont les suivantes :

- Mise en service des équipements du projet DENOX
- Réflexion à poursuivre sur les envols de poussières
- Mise en place d'une régulation pour l'abattement du mercure
- Suivi de la mise en place des OTNOC

- Communication avec les parties intéressées

Objectif : Amélioration la communication auprès des visiteurs et des agents

Les actions programmées en 2024 sont les suivantes :

- Etude pour la réalisation d'un parcours de visite entre l'UVE et le nouveau centre de tri (inclus 2 galeries de visite)
- Développement de la communication sur les réseaux sociaux et le site internet.

- Optimisation du fonctionnement des consommateurs électriques

Les actions programmées en 2024 sont les suivantes :

- Mise en service du nouveau système de production d'air comprimé.
- Etude pour la mise en place de variateurs sur les pompes alimentaires.

- Evaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les actions programmées en 2024 sont les suivantes :

- Mise en place d'un plan de surveillance des émissions de CO2
- Mise à jour du bilan carbone de l'UVETD

- Définition d'un plan de sobriété énergétique

Objectif : Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la transition énergétique constitue un enjeu important pour Savoie Déchets. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Les actions programmées en 2024 sont les suivantes :

- Définition d'un plan de sobriété énergétique : réflexion sur la réduction des éclairages intérieurs / extérieurs, sur un plan de mobilité entreprise et sensibilisation des agents aux éco gestes.

Vu l'article 3 des statuts de Savoie Déchets qui dispose que Savoie Déchets est compétent en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu la délibération n°2016-80 C du Comité Syndical du 16 Décembre 2016 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2017 ;

Vu la délibération n°2017-107 C du Comité Syndical du 25 Décembre 2017 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2018 ;

Vu la délibération n°2019-01 C du Comité Syndical du 25 janvier 2019 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2019 ;

Vu la délibération n°2019-60 C du Comité Syndical du 13 décembre 2019 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2020 ;

Vu la délibération n°2020-103 C du Comité Syndical du 11 décembre 2020 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2021 ;

Vu la délibération n°2022-09 C du Comité Syndical du 28 janvier 2022 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2022 ;

Vu la délibération n°2023-08 C du Comité Syndical du 24 mars 2023 approuvant les objectifs

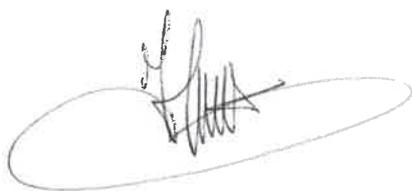
environnementaux fixés pour 2023 ;

Vu la délibération n°2023-51 C du Comité Syndical du 13 octobre 2023 approuvant la politique environnementale et énergétique 2023-2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les objectifs environnementaux et énergétique fixés pour 2024 tels que décrits ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marc DRIVET



La Présidente,
Marie BENEVEISE

